



Fraction

**Lola Artigao, Lucien Max,
Annette Willems-Kirsch**

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 10 décembre 2025

Initiative BZ#5/2025

Monsieur le bourgmestre,
Messieurs les échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe l'initiative suivante concernant :

l'installation de panneaux de sensibilisation à la protection de la nature et à la propreté des espaces verts

Cette demande motivée se base sur l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, version consolidée applicable au 14/08/2023.

Tout en priant le collège des bourgmestre et échevins d'y répondre et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction Besser Zesummen

Annette Willems-Kirsch
Conseillère communale

Initiative BZ#5/2025

concernant l'installation de panneaux de sensibilisation à la protection de la nature et à la propreté des espaces verts

**Introduite par la fraction Besser Zesummen
le 10 décembre 2025**

Soucieuse de préserver le patrimoine naturel exceptionnel de notre commune de Schengen, de l'harmonie entre nature et développement communal durable, la fraction Besser Zesummen souhaite soumettre à votre attention une proposition visant à renforcer la sensibilisation des citoyens et visiteurs à la protection de notre environnement.

Les forêts, sentiers, abords de la Moselle et zones viticoles de notre région constituent un écosystème fragile qu'il est de notre devoir de protéger. De nombreux amis de la nature adoptent déjà un comportement exemplaire en rapportant leurs déchets à la maison et en les recyclant.

C'est dans ce même esprit que certaines zones naturelles ne disposent pas de poubelles, afin d'encourager chacun à adopter une attitude écoresponsable et à limiter la production de déchets.

Dans ce contexte, nous proposons **l'installation de panneaux informatifs et pédagogiques dans les espaces naturels de la commune**. Ces panneaux pourraient notamment rappeler : « Les personnes aimant la nature emportent toujours leurs déchets avec eux. Merci de contribuer à la préservation de notre environnement » et informer sur la durée de décomposition de certains déchets courants :

- Mégot de cigarette : entre 10 et 15 ans
- Canette en aluminium : environ 100 ans
- Bouteille en plastique : jusqu'à 450 ans

Ces supports visuels contribueraient à la sensibilisation écologique, à la prévention des incivilités environnementales et à la mise en valeur de l'image durable de la Commune de Schengen.